

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION A L'OCCASION DE LA PROCESSION DU 15 AOUT 2017

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1 à L2213-6,

VU le Code de la Route,

VU l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU l'arrêté municipal n°50/2017 en date du 1er juin 2017 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement, et de la mise en place d'une zone piétonne.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des processionnaires et des automobilistes à l'occasion de la procession du 15 Août 2017.

ARRETE

ARTICLE 1° : Le mardi 15 Août 2017 de 18H15 à 20H00 la circulation sera interrompue au passage de la procession sur les artères suivantes :

- Avenue de la République
- Boulevard Wilson
- Porteuse d'eau
- Rue Clemenceau
- Montée du Port

ARTICLE 2° : Un système de barriérage sera mis en place par les services techniques de la Ville.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la notification.

ARTICLE 4° : Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5° : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement de Calvi Nebbiu et la Conca d'Oro.
- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Calvi
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le chef de service de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal des sapeurs pompiers de Calvi.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne.
- L'Office Municipal du Tourisme
- Monsieur le Président de l'Union des Commerçants Calvais.

Fait à CALVI, le 31 juillet 2017

